

**Séance plénière du 21 décembre 2017**

**Intervention de Solange Creignou**

Mme la Présidente, chers collègues,

Le conseil départemental est reconnu dans son rôle de collectivité des solidarités. A ce titre, il prend en charge le vieillissement et ses conséquences sur la personne. Pour cela, nous avons mis en place le schéma « Bien vieillir en Finistère » qui s'étale sur 5 années de 2015 à 2020. Bien évidemment, il s'inscrit pleinement dans le projet départemental et à vocation à porter nos politiques du bien vieillir de manière transversale.

Ce schéma a défini trois grandes orientations avec pour chacune des objectifs et des modalités d'actions. Le rapport que je vous présente aujourd'hui, est un point d'étape sur le schéma. Il ne s'agit pas là de reprendre le schéma dans son ensemble, mais plutôt de faire un focus de quelques actions dans le cadre des trois grandes orientations définies et ensuite de se projeter sur les actions de l'année à venir.

**Je rappelle ici les trois axes du schéma :**

- adapter la société à l'allongement de la vie et encourager la vie sociale des personnes âgées
- accompagner la perte d'autonomie à domicile et en établissement
- développer la coordination des partenaires afin de faciliter les parcours de chacun à l'échelle des bassins de vie.

**Ainsi, dans le cadre de l'orientation numéro 1 :** la conférence des financeurs, mise en place par la loi ASV, a vocation à développer la prévention de la perte d'autonomie en accompagnant les résidences autonomie par le biais du forfait autonomie, en soutenant les Saad et les Spasad dans leurs actions de prévention, en apportant un soutien au proche aidant au titre de la section 4 de la convention CNSA et enfin en soutenant les actions collectives de prévention en direction des personnes âgées.

En 2016, 55 projets d'action collective de prévention de la perte d'autonomie ont été soutenus pour un peu plus de 1,5 millions d'euros, et ont touché près de 3500 personnes. De même, les 9 résidences autonomie ont été accompagnées dans leurs actions de prévention à hauteur de 103000€ et ont touché 402 bénéficiaires. Cette année, le montant des actions retenues se monte à nouveau à plus d'1,5 millions pour 54 porteurs de projets. Une enveloppe de 100 000€ est également prévu pour soutenir les actions de prévention des 4 SPASAD expérimentaux.

**Le deuxième focus de cette première orientation concerne l'aide aux aidants :** C'est un des axes forts de la loi ASV de décembre 2015. Ainsi, afin de favoriser le répit, la loi permet la majoration des plans d'aide à hauteur de 500€ par an, ainsi que la possibilité de dé plafonner les plans d'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant, ceci à hauteur de 990€ par hospitalisation.

Enfin, deux associations ont été soutenues pour des actions de prévention auprès des aidants.

**Sur le deuxième axe du schéma** « Accompagner la perte d'autonomie à domicile et en établissement », nous avons choisi d'accompagner les regroupements des services d'aide à domicile en augmentant le tarif plafond de l'aide sociale de 22,80 à 24<sup>e</sup> (SP janvier 2017). Par le biais de la section 4 de la convention CNSA, nous avons également soutenu 4 SAAD dans leurs actions de mise en œuvre de la restructuration.

Toujours dans cette deuxième orientation, nous avons développé la formation des accueillants familiaux, ouvert l'accueil familial à l'hébergement temporaire et une campagne de communication sur ce type d'accueil pour les personnes âgées aura lieu en début 2018.

Enfin, toujours dans le cadre de cet axe 2 du schéma, nous avons mis en place la réforme de la tarification dans les EHPAD. Il s'agit d'un changement profond dans les pratiques de gestion puisque le Cpom se substitue à la convention tripartite. En 2017, 19 CPOM ont été signés avec les établissements et il est prévu d'en signer autant en 2018, pour un déploiement progressif en fonction des échéances des conventions en cours.

**Pour ce qui concerne la dernière orientation** « Développer la coordination et organiser les parcours à l'échelle des bassins de vie » je voudrais souligner la mise en place de la coordination gérontologique avec deux nouvelles instances :

- La concertation départementale des personnes âgées qui a pour mission de définir la feuille de route départementale en matière de coordination et d'intégration des acteurs, faciliter l'échange d'information et le partage d'expérience, assurer le suivi de l'activité des clics et appuyer les tables tactiques des MAIA
- La concertation territorialisée qui est la déclinaison locale de la concertation départementale.

Toujours dans cette troisième orientation, une nouvelle convention avec les CLIC a vu le jour. Elle a fait l'objet de nombreuses réunions de travail, avec les coordinatrices des clics. Aujourd'hui, cette nouvelle convention est finalisée avec 13 CLIC du département et un appel à projet est en cours pour couvrir le pays cob qui est pour l'instant dépourvu.

Enfin, toujours dans le souci d'améliorer la coordination des acteurs des politiques personnes âgées, l'expérimentation des 4 SPASAD retenus dans le cadre de l'appel à projet régional conjointement avec l'ARS, se poursuit cette année.

De même, en accord avec l'ARS, nous avons acté la requalification de 52 places d'EHPAD en place pour personnes handicapées vieillissantes. Elles ont été attribuées après un appel à projet.

**Pour l'année 2018**, le schéma Bien vieillir en Finistère poursuit sa mise en œuvre en s'appuyant sur les fiches actions qui le constitue. Pour autant, le comité de pilotage du schéma réuni le 26 septembre dernier, a souhaité mettre en avant trois priorités.

Il s'agit tout d'abord de **poursuivre la restructuration de l'aide à domicile**. Pour cela, une étude sera réalisée par l'ADEUPA afin d'observer les modes de fonctionnement, la couverture territoriale et les conditions de travail, des SAAD. Cette étude devra permettre de développer

une offre de service pour les finistériens et de définir les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre pour y parvenir.

La deuxième priorité identifiée par le comité de pilotage concerne **la place des nouvelles technologies numériques** dans l'accompagnement des personnes âgées. En effet, ces nouveaux outils sont devenus incontournables tant dans l'accompagnement des personnes aidées que pour leurs aidants ou les professionnels intervenants.

Enfin, cette année, encore, le comité de pilotage a souhaité mettre l'accent sur **l'accompagnement des aidants**. Il s'agira de vulgariser l'aide au répit pour qu'elle bénéficie au plus grand nombre. Une attention particulière sera donnée à la communication sur ce dispositif à travers les documents transmis aux usagers.

Voilà, Madame la Présidente, chers collègues rappelées brièvement les grandes orientations du schéma bien vieillir.

**En conclusion, je vous propose de prendre acte de ce point d'étape sur l'avancement du schéma et de valider les priorités pour 2018**